



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 décembre 2023 (18h30)
SALLE MONTGOLFIER-HDV**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Nombre de membres	: 33	
Présents	: 25	
Votants	: 32	
Convocation et affichage	: 01/12/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	Michel SEVENIER

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Jérôme DOZANCE, Juanita GARDIER, Claudie COSTE, Danielle MAGAND, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Eric PLAGNAT, Catherine MICHALON, Nathalie LUTZ, Lokman ÜNLÜ, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Simon PLENET, Louisa GRENOT, François CHAUVIN, Laura MARTINS PEIXOTO, Michel HENRY-BLANC, Vincent DUGUA.

Pouvoirs : Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Catherine MOINE), Maryanne BOURDIN (pouvoir à Romain EVRARD), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Patrick SAIGNE), Jérémie FRAYSSE (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Clément CHAPEL), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Michel SEVENIER), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Simon PLENET).

Etaient absents et excusés : Jamal NAJI.

**CM-2023-248 - SCOLAIRE - SCOLAIRE - PROJET ECOLE MATERNELLE
VISSENTY "NOTRE ECOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE"**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

A la rentrée scolaire 2022, le Président de la République a installé le Conseil national de la refondation avec, en ce qui concerne l'Education nationale, le dispositif *Notre école, faisons-la ensemble* qui constitue un cadre pour des concertations locales visant à faire émerger collectivement des initiatives nouvelles, de nature à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et à réduire les inégalités.

Démarche volontaire, ce dispositif constitue une réelle opportunité pour les équipes éducatives, les parents et les collectivités territoriales de proposer des solutions au plus près des besoins de la communauté scolaire en s'appuyant sur la capacité d'innovation des acteurs du terrain. Elle permet aux écoles volontaires de bénéficier de financements dans le cadre d'un Fonds d'innovation pédagogique (FIP), qui constitue une marge de manœuvre accrue pour apporter des réponses nouvelles aux enjeux pédagogiques et organisationnels auxquels elles font face.

Le projet de l'école maternelle de Vissenty, à Annonay, répond pleinement aux enjeux de transformation et d'évolution des pratiques et des approches pédagogiques en faveur de la réussite des élèves. C'est pourquoi la commission académique du FIP, présidée par Madame la Rectrice, a décidé d'attribuer un montant de 16.968,58 euros à la mise en œuvre du projet.

La Commune intervient quant à elle au niveau du portage financier en dépenses et en recettes, l'école n'ayant pas de personnalité juridique lui permettant de percevoir

directement les aides. Aussi, il convient d'établir, en lien étroit avec la direction de l'école, les équipes de circonscription et la cellule d'appui départementale, la convention ci-annexée qui précise les besoins financiers du projet et les modalités de versement des financements

Le projet de convention, le budget prévisionnel ainsi que la fiche technique ci-joints sont soumis à l'approbation du Conseil municipal.

VU l'avis favorable de la commission générale du 30 novembre 2023

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée à conclure avec l'Etat portant financement dans le cadre du Fonds d'innovation pédagogique pour les élèves de l'école maternelle de Vissenty,

PRECISE que le financement octroyé par la commission académique dans le cadre d'un Fonds d'innovation pédagogique s'élève à 16.968,58 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 11/12/23
Publié le : 14/12/23
Transmis en sous-préfecture le :
Identifiant télétransmission :

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET

